Document Technique d'Application

Référence Avis Technique 14/14-2039

Poêle ou insert à granulés de bois (encore appelés pellets)

Poêle Roomheater Raumheizer

Poêles étanches à granulés Hestéa

relevant de la norme

NF EN 14785

Titulaire: e.l.m. leblanc

124-126 rue de Stalingrad F-93711 Drancy Cedex

Tél.: 00 33 (0)820 006 000 Fax: 00 33 (0)1 43 11 73 50 Internet: www.elmleblanc.fr

E-mail: elm.commandes@fr.bosch.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de génie climatique et installations sanitaires

Vu pour enregistrement le 19 décembre 2014



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2 Tél.: 01 64 68 82 82 - Fax: 01 60 05 70 37 - Internet: www.cstb.fr Le Groupe Spécialisé n° 14 « Installations de génie climatique et installations sanitaires » de la commission chargée de formuler des Avis Techniques et des Documents Techniques d'Application a examiné, le 7 octobre 2014, les poêles étanches à granulés Hestéa présentés par la société e.l.m. leblanc. Le présent Document Technique d'Application, auquel est annexé le Dossier Technique établi par le demandeur, transcrit l'avis formulé par le Groupe Spécialisé n° 14 sur les dispositions de mise en œuvre proposées pour l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé et dans les conditions de la France européenne et des départements d'Outre-mer. Il est attaché au Cahier des Prescriptions Techniques Communes suivant : e-cahier du CSTB n° 3708, approuvé par le Groupe Spécialisé n° 14 le 29 mars 2012.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le présent DTA vise les modèles Hestéa 6 et Hestéa 9 des poêles étanches à granulés de la gamme Hestéa.

Ces poêles sont des poêles automatiques à granulés de bois naturel, à circuit de combustion étanche.

La diffusion de chaleur est assurée par convection forcée ou naturelle, sélectionnable par l'utilisateur, et par rayonnement.

Un système d'amenée d'air comburant et d'évacuation de produits de combustion conçu pour le raccordement de poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche et sous Document Technique d'Application doit être utilisé, ce qui permet de s'assurer de conditions adéquates pour l'alimentation en air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Les poêles Hestéa sont installés en configuration étanche : chaque appareil prélève l'air comburant directement à l'extérieur par un conduit d'amenée d'air et est raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion.

 $\underline{\text{Note}}$: L'installation de l'appareil avec prise d'air dans la pièce n'est pas visée par le présent document.

Les poêles Hestéa sont prévus pour être installés dans l'habitat individuel isolé, jumelé ou groupé en bande.

Ils peuvent être mis en œuvre avec des terminaux concentriques ou séparés, dans les configurations décrites dans le Dossier Technique annexé à ce Document Technique d'Application, en respectant les prescriptions figurant dans le Document Technique d'Application relatif au système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, ainsi que celles figurant dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708.

<u>Note</u>: La définition des zones d'implantation du terminal, ainsi que les prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion en fonction de la position du terminal sont précisées dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708.

1.2 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les poêles à granulés font l'objet d'une déclaration de performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14785 : 2006. Les produits conformes à cette déclaration de performances sont identifiés par le marquage CE.

 $\underline{\text{Note}}$: La norme NF EN 14785 ne traite pas de l'étanchéité des appareils, ni du fonctionnement des appareils lorsqu'ils sont installés en configuration étanche.

1.3 Identification

Les produits mis sur le marché portent une plaque signalétique avec le marquage CE accompagné des informations visées par l'annexe ZA de la norme NF EN 14785 :

- Nom et modèle du poêle.
- Norme de référence.
- Puissance du poêle
- Type de combustible.
- Rendement énergétique.
- Température des produits de combustion.
- Taux de CO dans les fumées.
- · Distance par rapport aux matériaux combustibles.

Le numéro du Document Technique d'Application et le fait que le circuit de combustion du poêle soit étanche sont également précisés sur cette plaque signalétique.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi du Cahier des Prescriptions Techniques Communes $n^{\circ}3708$ concernant :

- les appareils domestiques à convection à granulés de bois à circuit de combustion étanche sous Avis Technique.
- et les systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, sous Avis Technique, raccordés à des appareils domestiques à convection à granulés de bois,

est complété par les dispositions suivantes particulières aux poêles étanches à granulés de bois Hestéa.

2.11 Spécifications particulières liées aux combustibles

Les poêles Hestéa utilisent uniquement les granulés de bois naturel (encore appelés pellets) certifiés ENplus-A1, DIN Plus ou marqués NF 444 de catégorie "NF Granulés Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance" comme combustible. Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

2.12 Spécifications particulières liées aux générateurs

Les poêles Hestéa sont conformes à la norme NF EN 14785. La température moyenne des produits de combustion en fonctionnement à puissance nominale est inférieure à $162\,^{\circ}\text{C}$.

Pour ces poêles à circuit de combustion étanche, l'étanchéité par rapport à la pièce où est installé le poêle est assurée compte tenu des caractéristiques spécifiées au § 2.2 du Dossier Technique.

2.13 Spécifications particulières liées à l'utilisation

Les poêles Hestéa doivent être raccordés à un conduit individuel d'amenée d'air comburant et un conduit individuel d'évacuation des produits de combustion, faisant l'objet d'un Document Technique d'Application et dont la désignation CE est compatible avec les caractéristiques du poêle.

Le domaine d'emploi du Document Technique d'Application vise les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

2.2 Appréciation sur le système

2.21 Aptitude à l'emploi

D'une façon générale, les poêles Hestéa permettent la réalisation d'installations conformes à la réglementation.

Stabilité

La conception et les dispositions de mise en œuvre de ce système permettent d'assurer sa stabilité sans risque pour le reste de la construction, sous réserve du respect des règles de mise en œuvre du Dossier Technique.

Sécurité de fonctionnement

Les poêles Hestéa permettent une installation propre à assurer la sécurité des usagers sous réserve d'une utilisation normale du poêle conformément à la notice d'utilisation fournie par le titulaire et à sa plaque signalétique.

L'utilisation d'un poêle, en configuration étanche (donc avec une amenée d'air comburant directe sur l'extérieur, par conduit), sous réserve du respect des prescriptions du Dossier Technique, constitue une amélioration sensible de la sécurité d'utilisation par rapport aux appareils non étanches, quant au risque de refoulement de produits de combustion dans le logement.

Les configurations intégrant des terminaux horizontaux sont réservées aux constructions existantes (pour les habitations neuves un terminal vertical doit être mis en place).

Les configurations intégrant des terminaux verticaux améliorent la diffusion des produits de combustion dans l'atmosphère.

Protection contre l'incendie

Les éléments constituant les poêles Hestéa sont réalisés en matériaux incombustibles

La mise en œuvre du poêle doit respecter les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles qui figurent dans la notice d'utilisation et sur la plaque signalétique.

La mise en œuvre du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion selon les dispositions prévues dans son Document Technique d'Application permet de respecter la règlementation incendie.

Réglementation sismique

La mise en œuvre des poêles Hestéa ne s'oppose pas au respect des exigences du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 dans la mesure où aucune exigence n'est requise pour les équipements.

Données environnementales et sanitaires

Il n'existe pas de FDES pour les poêles Hestéa. Il est rappelé que les FDES n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du système.

Réglementation acoustique

Les poêles Hestéa ne sont pas caractérisés dans le présent Document Technique d'Application en termes de niveau de pression acoustique.

2.22 Durabilité - Entretien

Sous réserve du respect des dispositions prévues par le Cahier des Prescriptions Techniques, la durabilité des installations équipées de poêles Hestéa peut être estimée équivalente à celle des ouvrages traditionnels de même nature et de même destination.

L'entretien ne pose pas de problème particulier et doit être réalisé conformément aux prescriptions du Dossier Technique.

2.23 Fabrication et contrôle de fabrication

La fabrication des poêles Hestéa relève de techniques classiques.

Les contrôles de fabrication prévus au Dossier Technique permettent d'assurer une constance de la qualité des éléments constituants les poêles Hestéa.

2.24 Conception et mise en œuvre

Dans les limites d'emploi proposées, la gamme d'accessoires associés aux poêles Hestéa permet une mise en œuvre simple des installations équipées de ces poêles par des entreprises formées pour ces travaux selon le § 7 du Dossier Technique.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Caractéristiques des produits

Les caractéristiques des produits doivent être conformes à celles données dans le Dossier Technique.

2.32 Contrôle

Les contrôles de fabrication prévus dans le Dossier Technique doivent être réalisés par le titulaire.

2.33 Conception et dimensionnement

La conception de l'installation des poêles Hestéa doit respecter les prescriptions du Dossier Technique ainsi que celles du Document Technique d'Application du système d'amenée d'air et d'évacuation des produits de combustion, notamment en ce qui concerne le choix du poêle et la section des conduits d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion.

Le dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'amenée d'air et d'évacuation des produits de combustion sera déterminé suivant la norme de calcul NF EN 13384-1 en respectant les dispositions spécifiques décrites dans le Dossier Technique.

2.34 Mise en œuvre

La mise en œuvre des poêles Hestéa doit être réalisée par une entreprise formée, conformément aux prescriptions du Dossier Technique.

Le poêle doit être installé à une distance minimale des matériaux combustibles conforme aux dispositions figurant dans la notice d'utilisation et sur sa plaque signalétique.

La mise en œuvre du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion doit respecter les dispositions prévues dans le Document Technique d'Application correspondant.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 octobre 2017.

Pour le Groupe Spécialisé n°14 Le Président Pierre CAROFF

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

L'installation de poêles à granulés de bois en configuration étanche (avec prise d'air comburant à l'extérieur par conduit) est considérée comme non traditionnelle et relève de la procédure de Document Technique d'Application. La conception des systèmes d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion doit respecter les dispositions des Documents Techniques d'Application correspondants.

Dans le cas d'installation de poêles à granulés de bois avec prise d'air comburant dans la pièce, la conception des conduits de fumée doit notamment respecter les dispositions du NF DTU 24.1 pour les conduits de fumée traditionnels et des Documents Techniques d'Application correspondants pour les conduits de fumée non traditionnels.

Dans l'attente de l'intégration du critère d'étanchéité dans le marquage CE, les appareils à granulés de bois sont considérés étanches s'ils respectent un débit de fuite mesuré sous 50 Pa inférieur à :

- 0,25 m³/h par kilowatt (kW) de débit calorifique pour les appareils présentant un débit calorifique inférieur ou égal à 12 kW,
- 3 m³/h pour les appareils présentant un débit calorifique supérieur à 12 kW.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°14 Cédric NORMAND

Dossier Technique établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Les poêles de la gamme Hestéa sont des poêles automatiques à granulés de bois naturel, à circuit de combustion étanche. Les différents modèles de la gamme sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

La diffusion de la chaleur est assurée par rayonnement et par convection forcée ou naturelle. L'apport d'air comburant est réalisé par le ventilateur d'extraction des produits de combustion. Un second ventilateur assure la diffusion de la chaleur par convection forcée dans l'air ambiant. Ce ventilateur peut être arrêté pour assurer un mode de fonctionnement silencieux. Dans ce cas, la diffusion de la chaleur est assurée uniquement par convection naturelle et par rayonnement.

Un système d'amenée d'air comburant et d'évacuation de produits de combustion conçu pour le raccordement de poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche et sous Document Technique d'Application doit être utilisé, ce qui permet de s'assurer de conditions adéquates pour l'alimentation en air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Les poêles Hestéa sont installés en configuration étanche : chaque appareil prélève l'air comburant directement à l'extérieur par un conduit d'amenée d'air et est raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion.

 $\underline{\text{Note}}$: L'installation de l'appareil avec prise d'air dans la pièce n'est pas visée par le présent document.

Les poêles Hestéa sont prévus pour être installés dans l'habitat individuel isolé, jumelé ou groupé en bande.

Ils peuvent être mis en œuvre dans les configurations indiquées dans le tableau ci-dessous, avec des terminaux concentriques ou séparés, en respectant les prescriptions figurant dans le Document Technique d'Application relatif au système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, ainsi que celles figurant dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n° 3708. En cas de prescriptions divergentes entre ces textes, les exigences du présent Document Technique d'Application prévalent.

	igurations d'installa- ion du terminal ⁽¹⁾	Configurations des systèmes EVAPDC ⁽²⁾	Types ⁽³⁾
rique	Horizontale Zone 3	-Conduits systèmes concentriques (AAC + EVAPDC) -Terminal concentrique horizontal	C ₁
Terminal concentrique	Verticale Zone 1 ou 2	-Conduits systèmes concentriques (AAC + EVAPDC) -Terminal concentrique vertical	C ₃
	7one 1 (ou 2)	- en raccordement : conduit concentrique (AAC + EVAPDC) - Tubage pour EVAPDC et espace annulaire pour AAC - Terminal concentrique vertical	C ₉
inal séparé	Verticale Zone 1 ou 2	- en raccordement : conduit concentrique "lame d'air", conduit SP ou isolé CI - EVAPDC : CC "lame d'air" ou CI ⁽⁴⁾ et terminal vertical - AAC : Conduit et terminal façade	C ₅
Terminal	Verticale en rénovation Zone 1 (ou 2)	- en raccordement : conduit SP - EVAPDC : tubage - AAC : Conduit et terminal façade	C ₅

(1) Zone 1 : conduit dont la position du débouché est conforme à l'arrêté du 22/10/1969

Zone 2 : terminal en toiture, hors zone 1

Zone 3 : terminal en façade

(2) EVAPDC: Evacuation des produits de combustion AAC: Amenée d'air comburant

 $\ensuremath{\mathsf{SP}}$: simple paroi, $\ensuremath{\mathsf{CC}}$: conduit concentrique, $\ensuremath{\mathsf{CI}}$: conduit isolé

 $^{(3)}$ Les typologies d'installation sont définies par analogie à celles existantes pour les appareils à gaz, telles que défini dans le CEN TR 1749 : mai 2010

(4) Les conduits isolés sont les seuls types de conduits autorisés en situation extérieure

 $\underline{\text{Note}}$: La définition des zones d'implantation du terminal, ainsi que les prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion en fonction de la

position du terminal sont précisées dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708.

Les configurations intégrant des terminaux horizontaux sont réservées aux constructions existantes (pour les habitations neuves un terminal vertical doit être mis en place).

2. Poêles étanches à granulés Hestéa

2.1 Généralités

Les poêles étanches à granulés de bois Hestéa sont des appareils automatiques utilisant exclusivement du granulé de bois naturel comme combustible et comportant un circuit de combustion étanche. Leurs principaux organes sont représentés en figure 1. Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Ils sont dotés d'une trémie pour granulés de bois.
- Le système d'alimentation de type vis sans fin est situé en fond de trémie et alimente le poèle en granulés de bois par une goulotte desservant le brasero par gravité. Cette goulotte crée une rupture dans la chaine d'alimentation en combustible pour une sécurité anti retour de feu vers la trémie.
- Le granulé brûlé et réduit en cendres, tombe dans le cendrier.
- L'apport d'air comburant est assuré par un ventilateur situé en aval de l'échangeur (ventilateur d'extraction des produits de combustion). L'air comburant est prélevé à l'extérieur de l'habitation, via un conduit d'alimentation raccordé sur la prise d'air située à l'arrière du poèle.
- Un second ventilateur assure la diffusion de la chaleur par convection forcée dans le local où le poêle est installé. Ce ventilateur peut être arrêté
- Les produits de combustion sont rejetés dans le conduit d'évacuation des produits de combustion.
- L'air de convection est propulsé hors du poêle à une température qui varie de 45 à 100 °C, en fonction de la quantité d'air et de la puissance du poêle.
- Le poêle comporte une résistance d'allumage, une sonde foyer, une sonde de température des fumées, une sonde d'ambiance, une sonde de température des granulés de bois (dans le réservoir), un capteur de porte fermée et un capteur sur la trappe de la trémie.
- L'ensemble est piloté par un microprocesseur dans le tableau de contrôle. Il est possible de faire fonctionner le poêle en mode automatique ou en mode manuel.
- La sécurité "dépression" d'évacuation des produits de combustion du poêle est assurée par la présence d'un pressostat sur le circuit interne d'évacuation des fumées. Si la dépression est insuffisante dans le circuit des fumées, le chargement des granulés de bois est automatiquement arrêté et le poêle se met en arrêt (alarme dépression).
- Une deuxième sécurité est réalisée par un thermostat de surchauffe à réarmement manuel situé dans le réservoir de chargement en combustible (seuil 85 °C). En cas de surchauffe, le thermostat coupe l'alimentation en granulés et le poêle se met en arrêt
- Le poêle dispose d'une porte à deux loquets, assurant l'utilisateur d'une étanchéité continue et renforcée pendant l'utilisation.
- Les poêles répondent aux exigences du Règlement Produits de la Construction, de la directive basse tension pour la sécurité électrique et de la directive CEM pour la compatibilité électromagnétique. Ils sont conformes à la norme NF EN 14785, ont été testés dans un laboratoire notifié pour obtenir leur marquage CE et font l'objet d'une déclaration de performances établie par le fabricant.

Les performances et caractéristiques générales de fonctionnement des poêles Hestéa sont données dans les tableaux 1 et 2.

2.2 Etanchéité des poêles

Le débit de fuite des poêles Hestéa, mesuré sous 50 Pa, est inférieur à $0.25~\text{m}^3/\text{h}$ par kilowatt (kW).

Les poêles sont conformes à l'exigence d'étanchéité de la norme NF EN 613 "Appareils de chauffage indépendants à convection utilisant les combustibles gazeux" retenue dans l'attente de la publication d'une norme spécifique relative aux poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

2.3 Combustible

Les poêles à granulés Hestéa sont prévus pour brûler des granulés de bois naturel à base de sciure (encore appelés "pellets") certifiés ENplus-A1, DIN Plus ou marqués NF 444 de catégorie "NF Granulés

Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance". Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

Des ajustements de réglages de combustion sont possibles sur l'appareil pour s'adapter aux variations de caractéristiques des combustibles dans leur plage de tolérance autorisée dans les référentiels de certification.

Sachant qu'ils gonflent fortement en cas de contact avec l'humidité, les granulés de bois doivent être protégés contre l'humidité lors de leur transport et de leur stockage. Chez l'utilisateur, le combustible granulé doit être entreposé dans un endroit sec à l'abri de l'humidité. La trémie de stockage dans le poêle doit être vidée à chaque fin de saison de chauffe. Du combustible neuf doit être introduit dans le poêle pour le redémarrage en début de saison de chauffe.

3. Fabrication, contrôles et marquage

3.1 Fabrication

Les poêles étanches à granulés de bois Hestéa sont fabriqués en sous-traitance.

3.2 Contrôles

3.21 Matières premières et composants

Les matières premières utilisées pour la fabrication sont la fonte, l'acier, le verre, l'acier inoxydable et l'acier galvanisé.

3.22 Produits finis

Les contrôles de production (FPC) sont réalisés selon les prescriptions de la norme NF EN 14785. Différents contrôles sont effectués sur la chaîne de production, dont notamment un test d'étanchéité.

Le sous-traitant en charge de la fabrication des poêles à granulés Hestéa réalise les contrôles sur les produits finis.

Une notice d'utilisation est jointe à chaque appareil et décrit les caractéristiques, l'installation, les règles de sécurité, le fonctionnement et l'entretien de l'appareil.

3.3 Marquage

Les produits mis sur le marché portent une plaque signalétique (cf. figure 2) avec le marquage CE accompagné des informations visées par l'annexe ZA de la norme NF EN 14785 :

- Nom et modèle du poêle.
- Norme de référence.
- Puissance du poêle.
- Type de combustible.
- Rendement énergétique.Température des produits de combustion.
- Taux de CO dans les fumées.
- Distance par rapport aux matériaux combustible.

Le numéro du Document Technique d'Application et le fait que le circuit de combustion du poêle à granulés de bois soit étanche sont également précisés sur cette plaque signalétique.

4. Dimensionnement et conception du système

4.1 Dimensionnement

Les conduits d'évacuation des produits de combustion associés sont des conduits conçus pour les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche ; ils doivent être conformes à leur Document Technique d'Application spécifique.

Le dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion doit être déterminé suivant la norme de calcul NF EN 13384-1 et en respectant les dispositions décrites dans le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708 et dans le paragraphe 4.2 ci-après.

En situation concentrique, des longueurs maximales de système d'amenée d'air et d'évacuation des produits de combustion sont définies dans la notice d'installation.

Les caractéristiques suivantes du poêle (cf. tableaux 1 et 2) doivent être utilisées :

- Puissance
- Rendement.
- Taux de CO₂
- T° fumées.
- Débit de fumée.
- Dépression à la buse P_w

4.2 Règles de conception générales

Les règles de conception générales doivent respecter les dispositions du Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708 concernant :

- les appareils domestiques à convection à granulés de bois à circuit de combustion étanche sous Avis Technique.
- et les systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, sous Avis Technique, raccordés à des appareils domestiques à convection à granulés de bois.

De plus :

a) Local où est situé l'appareil

Il est interdit d'installer le poêle dans les salles de bain et WC. Il est également interdit d'installer l'appareil dans un espace non ventilé.

b) Conduits d'amenée d'air comburant

Lors de la mise en place d'un poêle à circuit de combustion étanche, il est obligatoire de le raccorder à un conduit de prise d'air comburant sur l'extérieur.

Cette prise d'air peut être réalisée avec un conduit concentrique ou non de la façon suivante :

- En situation concentrique, par le conduit extérieur du conduit concentrique, de diamètre minimum 80/125 mm,
- En situation séparée, par un conduit raccordé sur l'extérieur, de diamètre minimum 60 mm.

Dans le cas d'une prise d'air extérieure en configuration séparée, l'extrémité du terminal d'amenée d'air doit être équipée d'un dispositif prévu pour empêcher la pénétration des oiseaux, rongeurs ou insectes.

<u>Note</u>: Lors de la réalisation d'une amenée d'air comburant, l'installateur doit mettre en œuvre, dans la traversée de la paroi extérieure, un manchon garantissant l'intégrité de l'isolation de l'habitation, afin qu'il n'y ait pas de mise en circulation d'air dans l'enveloppe isolante de la construction.

c) Conduit d'évacuation des produits de combustion

L'évacuation des produits de combustion est réalisée conformément aux prescriptions du Document Technique d'Application du conduit d'évacuation des produits de combustion dont le domaine d'emploi vise les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

Le diamètre du conduit doit être supérieur ou égal au diamètre de la buse du poêle (soit 80 mm).

En configuration horizontale, une longueur verticale est imposée à l'intérieur du logement entre la buse de sortie du poêle et la traversée du mur. Elle doit être supérieure à 1,50 m.

d) Position des terminaux

Le Document Technique d'Application du système d'amenée d'air et d'évacuation des produits de combustion et le Cahier des Prescriptions Techniques Communes n°3708 donnent des prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre des terminaux.

La notice d'installation donne des conditions complémentaires ou restrictives sur le positionnement des terminaux.

5. Mise en œuvre du système

5.1 Généralités

Les distances minimales de sécurité du poêle par rapport aux matériaux combustibles présents dans les éléments de la construction (mur, plafond, sol) figurent dans la notice d'utilisation du poêle et sur l'étiquette du marquage CE (cf. figure 2) et doivent être respectées.

Les distances de sécurité du conduit d'évacuation des produits de combustion doivent être respectées conformément à son Document Technique d'Application.

5.2 Raccordement du système d'amenée d'air et d'évacuation des produits de combustion

Le raccordement du conduit d'amenée d'air sur le poêle est effectué au moyen d'un adaptateur pour appareils étanche adapté au diamètre de la buse d'amenée d'air (soit 60 mm). De même, le raccordement du conduit d'évacuation des produits de combustion est effectué au moyen d'un adaptateur pour appareil étanche adapté au diamètre de la buse d'évacuation des produits de combustion (soit 80 mm). Ces adaptateurs sont produits et commercialisés par le fabricant du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion.

Le système d'amenée d'air et d'évacuation des produits de combustion est monté conformément aux prescriptions de son Document Technique d'Application particulier.

14/14-2039 5

6. Mise en service et entretien

Lors de la mise en service, l'installateur doit impérativement montrer au client le mode d'utilisation de l'appareil et effectuer avec lui un cycle de démarrage complet. Il doit expliquer les défaillances possibles et la manière de les résoudre en s'aidant de la notice d'utilisation

L'installateur doit également informer l'utilisateur des opérations d'entretien en distinguant celles qu'il devra réaliser lui-même de celles qu'il devra confier à un prestataire qualifié. Ces opérations d'entretien de poêles à granulés, régulières à réaliser par l'utilisateur ou périodiques à réaliser par un prestataire qualifié, sont détaillées dans la notice d'utilisation de l'appareil.

Un rapport comprenant les différentes séquences de mise en service de l'appareil est rédigé par l'installateur et validé par le client.

L'entretien régulier de l'appareil comporte notamment les opérations suivantes :

- · le décendrage,
- · le nettoyage de la vitre,
- le nettoyage de l'appareil.

L'entretien de l'installation et le ramonage doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté CO du 23/02/09 et du RSDT.

7. Distribution et formation

Les poêles à granulés Hestéa sont distribués en France par des distributeurs indépendants sélectionnés par la société e.l.m. leblanc.

La société e.l.m. leblanc n'autorise pas l'installation de ses poêles par les particuliers eux-mêmes.

L'installateur qui pose un poêle Hestéa doit être formé selon l'annexe IV de la directive 2009/28/CE. En outre, il peut bénéficier d'une formation spécifique aux poêles à granulés Hestéa dans les centres de formation et établissements partenaires de e.l.m. leblanc.

B. Résultats expérimentaux

Les essais suivants ont été réalisés sur les poêles :

- Essais de marquage CE selon la norme NF EN 14785 (notamment respect des exigences de la norme en matière de rendement et de rejets CO) réalisés par le TÜV Rheinland et reportés dans le rapport n° K13582014Z1 du 02/09/2014.
- Essais d'étanchéité à 50 Pa réalisés par le CERIC et reportés dans le rapport d'essais n° 1751 du 19/09/2014.
- Essais de fonctionnement pour les différentes conditions d'évacuation des produits de combustion réalisés par le CERIC (sur la base d'un conduit PGI 80/130 pour le raccordement en situation concentrique) et reportés dans le rapport n° 1751 du 19/09/2014.

C. Références

C1. Données environnementales et sanitaires¹

Les poêles Hestéa ne font pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

Depuis 2009, les marques du groupe Bosch en France, dont fait partie e.l.m. leblanc, ont commercialisé plus de 230 poêles à granulés de bois.

6 **14/14-2039**

¹ Non examinées par le groupe spécialisé dans le cadre de ce DTA

Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 1 – Caractéristiques des poêles Hestéa à puissance nominale

Modèle de poêle à granulés	Puis- sance nomi- nale (kW)	Rende- ment (%)	Taux de CO (mg/Nm³ à 13% O₂)	Taux de CO (% 13% O ₂)	Taux de CO ₂ (%)	Teneur en parti- cules (mg/Nm³ à 13% O ₂)	Débit de fumée (g/s)	Tempé- rature moyenne des fu- mées (°C)	Poids de l'appareil (kg)	Tirage minimum requis à Ia buse "P _w "(Pa)
Hestéa 6	6,2	94,0	104,5	0,008	11,36	8,7	4,1	114,0	110	0
Hestéa 9	9	92,1	78,3	0,006	13,03	8,3	5,3	161,4	110	0

 $^{^{1}}$ Tirage (P_{w}) nécessaire au dimensionnement selon la norme EN 13384-1 garantissant le fonctionnement de l'appareil

Tableau 2 – Caractéristiques des poêles Hestéa à puissance réduite

Modèle de poêle à granulés	Puis- sance réduite (kW)	Rende- ment (%)	Taux de CO (mg/Nm³ à 13% O₂)	Taux de CO (% 13% O ₂)	Taux de CO ₂ (%)	Teneur en parti- cules (mg/Nm³ à 13% O ₂)	Débit de fumée (g/s)	Tempé- rature moyenne des fu- mées (°C)	Poids de l'appareil (kg)	Tirage minimum requis à Ia buse "P _w "(Pa)
Hestéa 6	2,2	95,7	511,7	0,041	6,99	12,2	2,3	66,5	110	0
Hestéa 9	2,2	95,7	511,7	0,041	6,99	12,2	2,3	66,5	110	0

 $^{^{1}}$ Tirage (P_{w}) nécessaire au dimensionnement selon la norme EN 13384-1 garantissant le fonctionnement de l'appareil

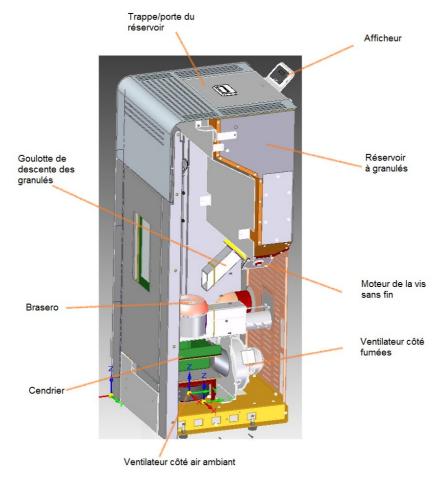


Figure 1 - Schéma de principe d'un poêle Hestéa

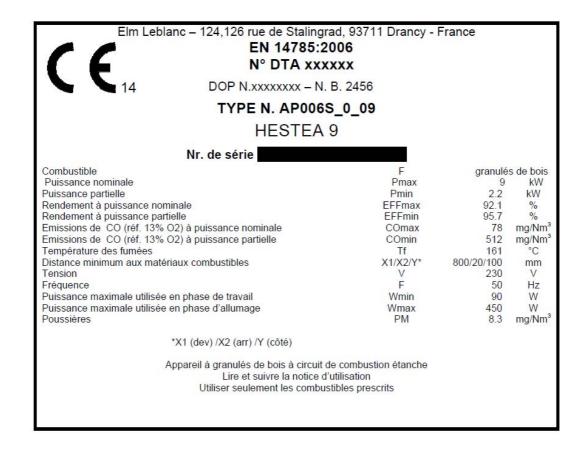


Figure 2 – Exemple de plaque signalétique d'un poêle Hestéa (Modèle Hestéa 9)

8 **14/14-2039**